

Décision portant organisation du renouvellement général des représentants des usagers dans les conseils centraux et les conseils de composante de l'université de Rouen Normandie

- scrutins du mardi 24 au jeudi 26 novembre 2026 –

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L713-3 et L713-9, L719-1 à L719-2, L721-3, D713-1, D721-1, D721-4 à D721-7, D719-1 à D719-40,

Vu les statuts de l'université de Rouen Normandie,

Vu les statuts des composantes de l'université de Rouen Normandie,

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 15 octobre 2026,

Considérant l'échéance prochaine des mandats de représentants des étudiants dans les conseils centraux et de composantes,

DECIDE

Article 1

Les élections pour le renouvellement des mandats des représentants des étudiants dans les conseils centraux et les conseils de composante de l'université de Rouen Normandie sont organisées du **mardi 24 au jeudi 26 novembre 2026** par **voie électronique**.

Article 2

Sont à pourvoir dans le **collège des usagers des conseils centraux de l'université**, pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2027, les sièges suivants :

Conseil	Secteur électoral ¹	Nombre de sièges à pourvoir
CA	<i>Sans objet</i>	6
CFVU	1-DJEG	3
CFVU	2-LSHS	6
CFVU	3-S&T	3
CFVU	4-Santé	4
CR	1-DJEG	1
CR	2-LSHS	1

¹ [Statuts de l'université](#), article 1-2-1

CR	3-S&T	1
CR	4-Santé	1

CA : conseil d'administration

CFVU : commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique

CR : commission de la recherche du conseil académique

Secteur électoral 1-DJEG : Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Secteur électoral 2-LSHS : Lettres et sciences humaines et sociales

Secteur électoral 3-S&T : Sciences et technologies

Secteur électoral 4-Santé : Disciplines de santé

Article 3

Sont à pourvoir dans le **collège des usagers des conseils de composante**, pour un mandat de deux ans à compter de la proclamation des résultats, les sièges suivants :

Composante	Nombre de sièges à pourvoir
ESITech	4
IAE	4
INSPE	4
IPAG	3
IUT Evreux	5
IUT Rouen	9
UFR Droit, Economie, Science Politique (DESP)	10
UFR Lettres et Sciences humaines (LSH)	10
UFR Sciences et techniques (ST)	6
UFR Santé	9
UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)	7
UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)	6

Article 4

La directrice générale des services et les responsables des composantes concernées sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa publication sur le site internet de l'université² et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 15 octobre 2026

Le président

Franck LE DERE



² <https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/>